

Rapport sur les comptes 2018

On trouvera, ci-après, le rapport sur les comptes 2018 du syndicat SNPDOSS CFE-CGC établi par sa trésorière : Les Bilan, Compte de résultat et journal de trésorerie figurent en annexe.

I ACTIFS DU SYNDICAT

Au 31 décembre 2018, les actifs du SNPDOSS CFE-CGC se répartissent de la façon suivante :

- **Compte courant bancaire ouvert au Crédit Agricole** 2 207 €
- Compte n° 60250605094
- **Compte épargne ouvert au Crédit Agricole**..... 46 253 €
- Compte n°65024578598 (Intérêt fixe à 0,200%)
- **Livret de Caisse d'épargne ouvert à la Poste** 90 361 €
(Intérêt fixe 0,75 %)

Soit un total de 138 821 €

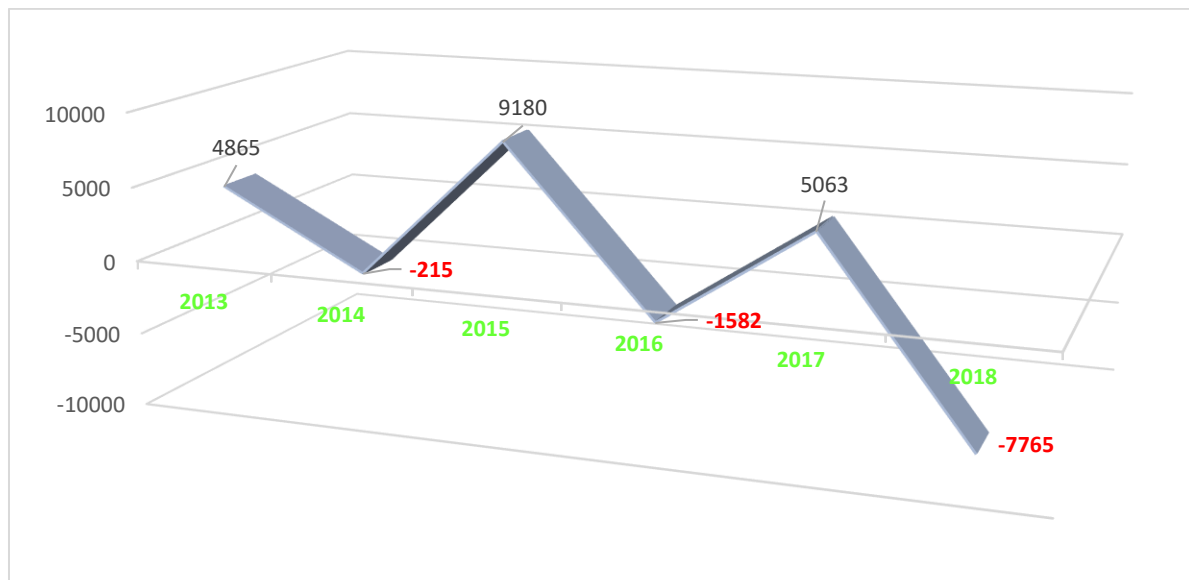
Le SNPDOSS CFE-CGC est par ailleurs titulaire de 2 cartes bancaires nominatives à débit différé (fin de mois) sur le compte courant bancaire ouvert au crédit agricole au nom des :

PRESIDENT(E)	TRESORIERE
Edith ALBAN du 01 au 14 02 18 Bertrand PICARD du 14 au 31 12 18	Mireille DISPOT du 01 au 31 12 18

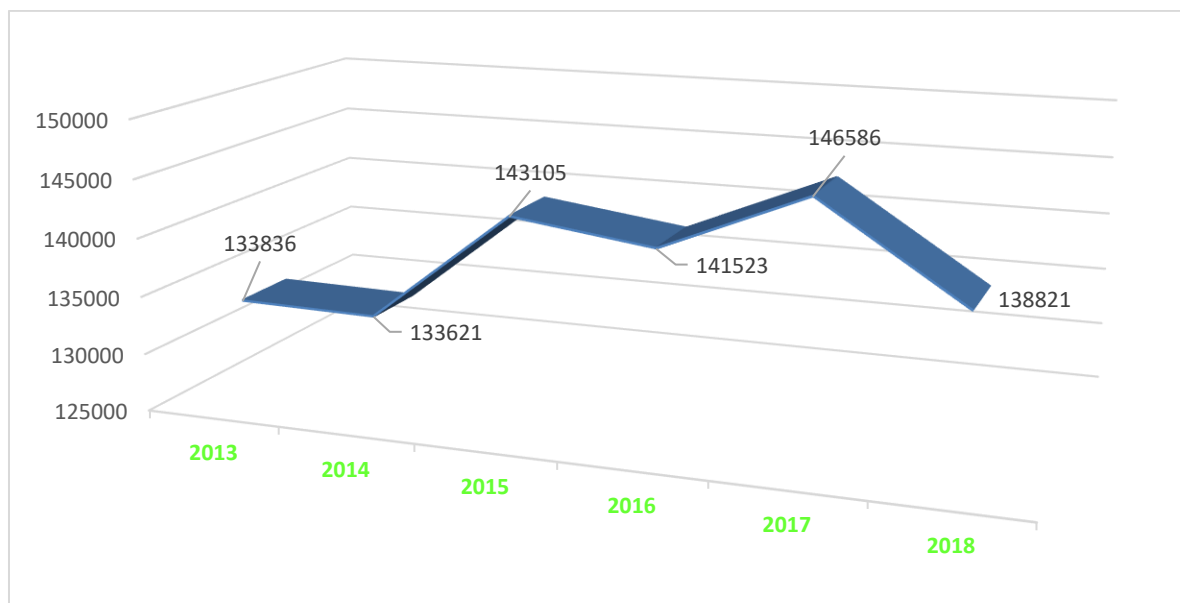
II RESULTATS 2018

DEPENSES		RECETTES	
Missions	15 113	Cotisations	8 053
Cons informatiques	1083	Contribution Fédération	1 870
Téléphone/internet	724	Intérêt CNE	345
Abonnement	179	Intérêts Epargne CA	181
Matériel	288	Régularisations	138
Divers	338		
Frais Bancaires	189		
Fourniture	438		
Total	18 352	Total	10 587
BALANCE	-7 765		

III EVOLUTION DES RESULTATS 2013/2014/2015/2016/2017/2018

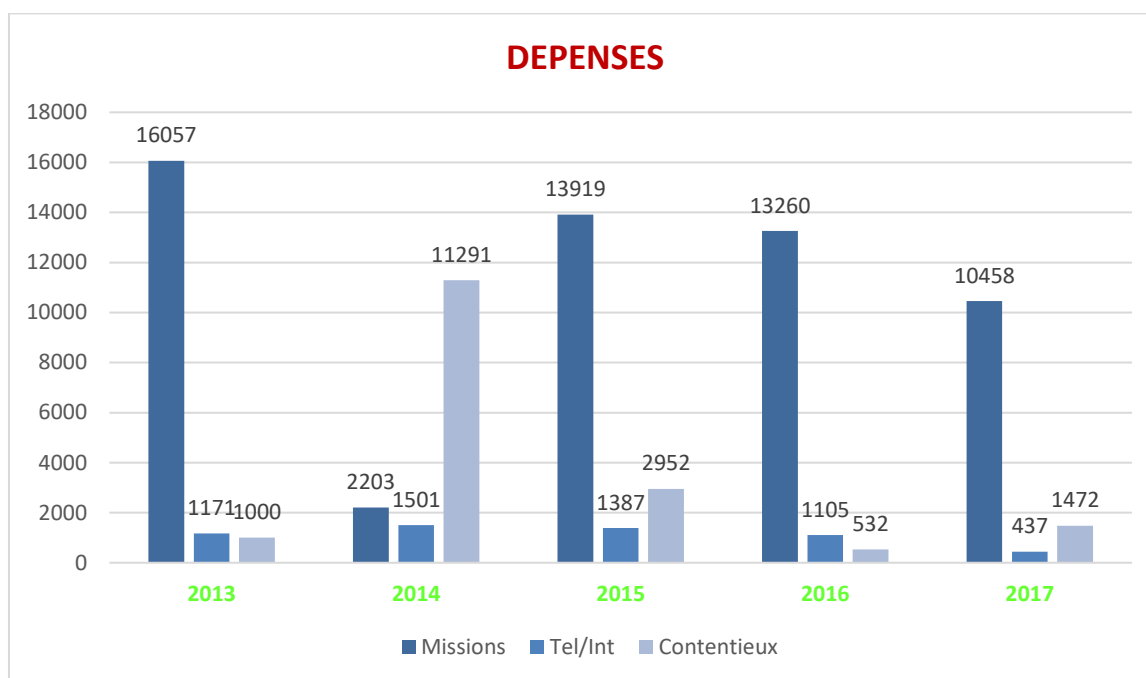


IV EVOLUTION DE L'ACTIF



Ces courbes montrent que malgré un résultat qui présente une tendance à la baisse, le montant des actifs du syndicat reste stable.

V HISTOGRAMME COMPARATIF DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET DE RECETTES 2013 / 2014 / 2015 /2016/2017/2018



Poste frais de missions : L'histogramme comparatif fait apparaître une augmentation des frais de mission après une tendance à la baisse les deux années précédentes.

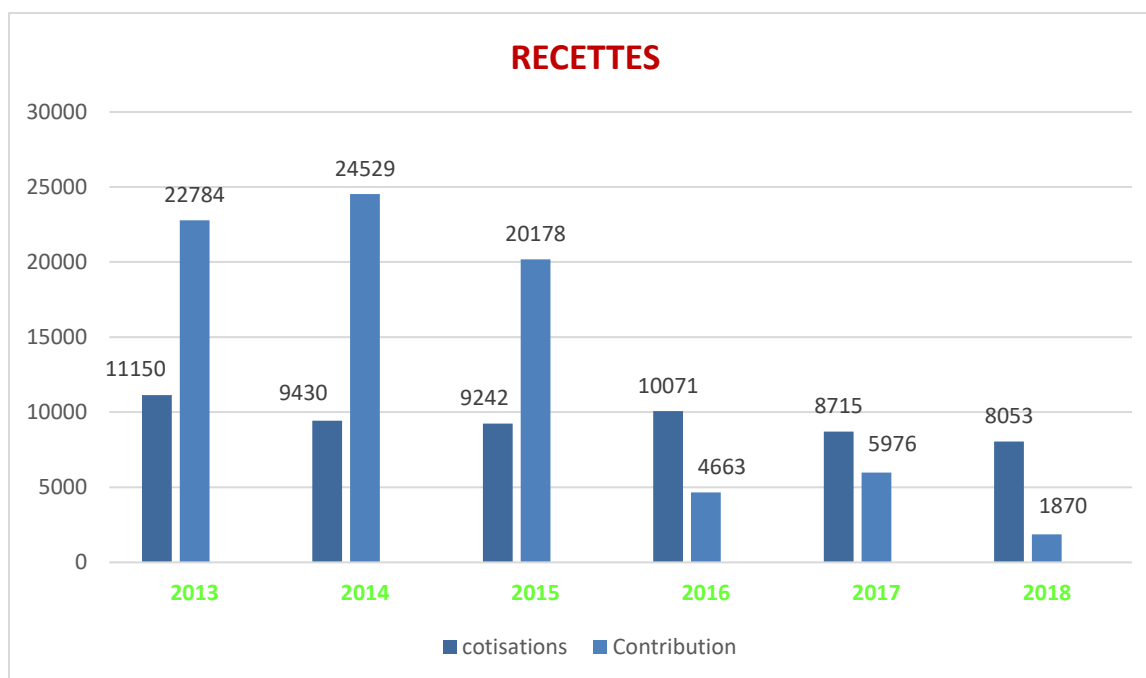
Poste Téléphone/ Internet : Malgré un renfort dans l'équipe de permanents, ce poste demeure stable

Poste frais de contentieux :

- **Pour les 4 premières années**, les frais de contentieux correspondent aux honoraires de l'avocat en charge de la défense des intérêts du SNPDOSS CFE-CGC devant le Conseil d'Etat dans le litige l'opposant à l'ACOSS devant cette juridiction.

- **Pour l'année 2017**, la somme correspond à la rétrocession aux trois organisations syndicales - qui s'étaient jointes au procès initié par le SNPDOSS - de l'indemnité allouée par le Conseil d'Etat réglée dans sa totalité par l'ACOSS au SNPDOSS.

En 2018, ce litige est réglé et ne suscite plus de frais de cette nature.



Poste correspondant aux cotisations : Malgré un léger regain les deux dernières années, ce poste présente une tendance très prononcée à la baisse.

On notera toutefois que deux encaissements correspondant à des cotisations de l'année 2018 ont été comptabilisés début 2019 portant le montant encaissé de 8053€ à 8428 €.

Poste relatif à la Contribution au titre du Paritarisme

Avec la réforme de la formation professionnelle de 2014, les deux prélèvements (Préciput et FONGEFOR) qui jusque-là servaient à financer le paritarisme ont été remplacés à compter du 1^{er} janvier 2015 par un nouveau Fonds alimenté à par une contribution des entreprises équivalente à 0,016 % de leur masse salariale.

Désormais collectées par les URSSAF, ces contributions sont transférées à l'AGFPN (Association de gestion du fonds paritaire national) qui les répartit ensuite entre partenaires sociaux.

Les effets de cette réforme conjugués avec un réajustement des répartitions entre 2015 et 2016 expliquent la modicité de la somme redistribuée pour 2016.

Cette somme est plus conséquente en 2017 du fait de l'augmentation conséquente des adhésions telles que comptabilisées au niveau de la Fédération.

Ce phénomène n'est pas confirmé en 2018, même si on prend en compte une régularisation intervenue début 2019 au titre de l'année précédente pour un montant de 2207,89€

M DISPOT

Trésorière du SNPDOSS CFE-CGC